



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise 2022 - 2027**

## **Bilan de la concertation**

Septembre 2021

# Sommaire

Contexte.....	3
L'outil PPA.....	4
La concertation préalable.....	5
Données de la participation.....	6
Analyse de la participation.....	9
Analyse des contributions.....	14
Déplacement et mobilité.....	15
Urbanisme.....	23
Résidentiel et tertiaire.....	27
Activité agricole.....	30
Activité industrielle.....	33
Conclusion.....	37

## Contexte

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu sanitaire prioritaire. En effet, les experts de santé publique s'accordent pour considérer la pollution atmosphérique à laquelle est exposée quotidiennement la population comme responsable, chaque année en France, de la mort prématurée de plusieurs milliers de personnes.

Notre territoire est concerné tous les ans par le dépassement des seuils réglementaires pour plusieurs polluants. Afin de répondre à cette problématique, les pouvoirs publics ont adopté plusieurs plans et programmes en application et complément de la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le Plan de protection de l'Atmosphère (PPA), réglementé dans le code de l'environnement, constitue un outil local majeur dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Les actions présentées dans le PPA ont un objectif clair : celui de ramener la concentration des polluants en dessous des valeurs réglementaires, afin de réduire au maximum l'exposition des populations. Il vise tant à lutter contre la pollution chronique qu'à diminuer le nombre d'épisodes de pollution.

## L'outil PPA

Afin de faire face à cet enjeu de santé publique majeur, le Code de l'Environnement prévoit l'élaboration de Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que dans les zones ou agglomérations où les valeurs limites ou valeurs cibles de concentration de polluants atmosphériques sont dépassées ou susceptibles de l'être.

Ainsi un Plan de Protection de l'Atmosphère s'organise autour :

- D'un état des lieux permettant de définir le périmètre d'étude et de présenter les enjeux en termes d'exposition et émissions de polluants liés aux différentes sources, qu'elles soient fixes (industrielles, urbaines) ou mobiles (transport) ;
- D'objectifs à atteindre en termes d'exposition et/ou de niveaux d'émission ;
- De mesures à mettre en œuvre pour que ces objectifs soient atteints.

L'agglomération grenobloise est dotée d'un plan de protection de l'atmosphère depuis 2006 :-

- Un premier PPA sur l'agglomération grenobloise a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2006 (disponible à ce lien).
- Ce PPA première génération a fait l'objet d'une révision lancée en janvier 2011. Le PPA deuxième génération a été approuvé le 24 février 2014. Ce document et des informations complémentaires sont disponibles sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, ce plan doit faire l'objet d'une évaluation diligentée par les préfets concernés après 5 années de mise en œuvre, et le cas échéant révisés.

Cette évaluation a été menée au cours de l'année 2019, les résultats ont été présentés le 29 octobre 2019, en préfecture de l'Isère. Il y a été décidé d'engager collectivement la mise en révision du PPA pour continuer à agir et amplifier l'effort collectif pour l'amélioration de la qualité de l'air. Ces documents sont disponibles sur le site de la DREAL en cliquant [ici](#) pour l'évaluation quantitative et [ici](#) pour l'évaluation qualitative. De même, de nombreux documents sont disponibles sur le site du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région Grenobloise ([www.spppy.org](http://www.spppy.org)).

# La concertation préalable

Dans le cadre de la révision du PPA de l'agglomération grenobloise, une concertation du public est réalisée.

## Modalités de la concertation

La phase de concertation a été organisée en application du III de l'article L.121-17 du code de l'environnement, et conformément aux modalités décrites dans la déclaration d'intention du 16 février 2021 publiée sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

## Objectifs

- Informer le public sur l'état de la qualité de l'air et les actions entreprises pour l'améliorer,
- Recueillir les attentes, les avis et les propositions citoyennes afin d'améliorer ensemble la qualité de l'air de l'agglomération grenobloise.

## Méthode

Cette concertation a mobilisé les services du cabinet Niagara Innovation qui l'a coordonnée (questionnaire en ligne, webinaire), et a produit une synthèse des éléments recueillis dans le cadre de cette démarche. Toutes les contributions feront l'objet d'une égale attention et seront jugées de façon objective sur leur pertinence propre.

## Modalités de la concertation

La concertation s'est déroulée suivant les modalités suivantes :

- un dossier support permettant d'accéder aux informations relatives à la qualité de l'air et aux enjeux liés au PPA3 sur l'agglomération grenobloise
- une consultation libre ouverte du 21 mai au 18 juin 2021 pour que chacun puisse faire connaître son avis et ses propositions en répondant à un questionnaire en ligne
- une réunion virtuelle/en ligne, le 21 mai de 12h00 à 14h00, qui a permis aux participants de poser des questions, de s'exprimer sur la thématique et de réfléchir aux leviers disponibles pour les acteurs locaux et pour les citoyens, en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.



Du 21 mai au 18 juin



1 dossier de concertation



1 webin'air le 21 mai



1 questionnaire en ligne

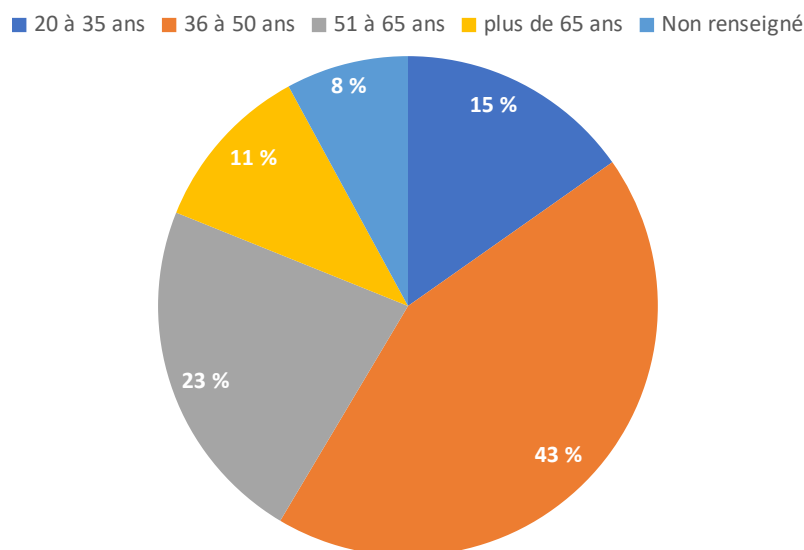


Environ 150 participants

Le présent document dresse le bilan quantitatif et qualitatif des avis et propositions émis durant la concertation préalable.

## Données de la participation

- Répartition des participants par âge

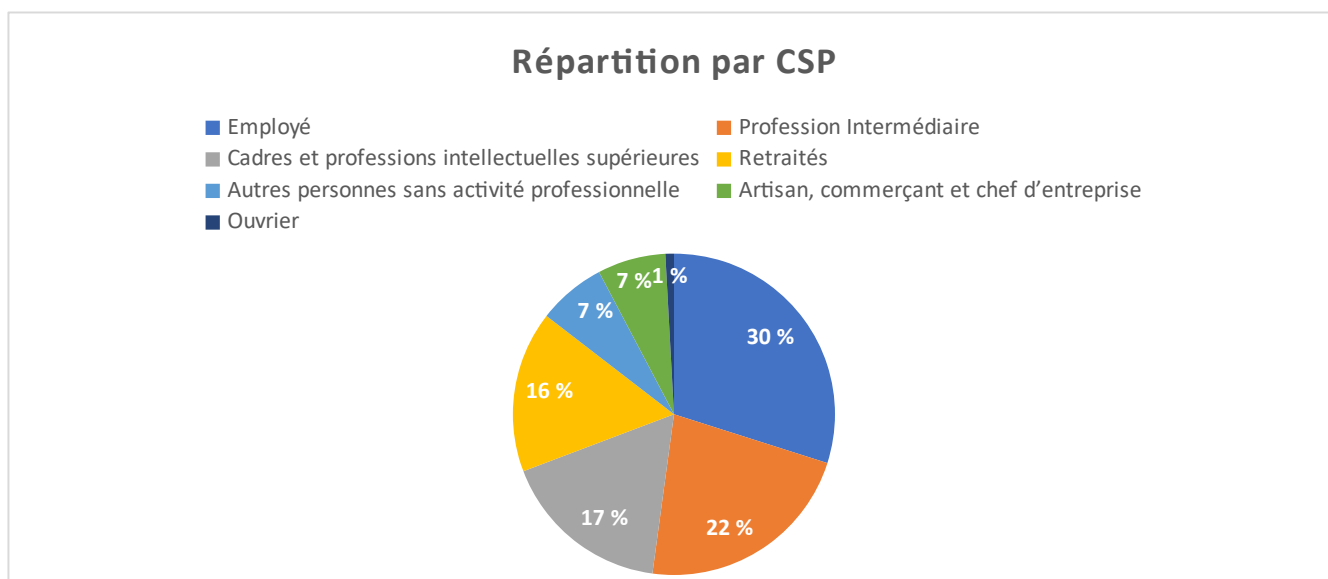


- Répartition des participants par commune de résidence

Commune de résidence	Nombre	%
Grenoble	70	43%
Crolles	7	4%
Non renseigné	6	4%
Voiron	5	3%
Fontaine	5	3%
Voreppe	5	3%
Saint-Martin-d'Hères	4	2%
La Tronche	4	2%
Sassenage	3	2%
Apprieu	2	1%
Corenc	2	1%
Saint-Etienne-de-Crossey	2	1%
Saint-Ismier	2	1%
Brie-et-Angonnes	2	1%
Chapareillan	2	1%
Echiroles	2	1%
Lancey	2	1%

Gières	2	1%
Lyon	2	1%
Villard-Bonnot	1	1%
Saint-Ondras	1	1%
Châtonnay	1	1%
Isère	1	1%
Susville	1	1%
La Combe-de-Lancey	1	1%
Clermont-Ferrand	1	1%
La Mure	1	1%
Saint-Martin-le-Vinoux	1	1%
La Terrasse	1	1%
Frogès	1	1%
Auris	1	1%
Varces	1	1%
Chabons	1	1%
Gières	1	1%
Aix-les-Bains	1	1%
Eybens	1	1%
Maisons-Alfort	1	1%
Saint-Martin-d'Uriage	1	1%
Meylan	1	1%
Saint-Nazaire-les-Eymes	1	1%
Miribel-les-Echelles	1	1%
Saint-Paul-de-Varces	1	1%
Moirans	1	1%
Seyssinet-Pariset	1	1%
Montagne	1	1%
Tignieu-Jameyzieu	1	1%
Domène	1	1%
Varces-Allières-et-Risset	1	1%
Réaumont	1	1%
Villeurbanne	1	1%
Revel	1	1%
Claix	1	1%
Saint-Egrève	1	1%
Bernin	1	1%
<b>Total général</b>	<b>164</b>	<b>100%</b>

- Répartition des participants par catégorie socio-professionnelle





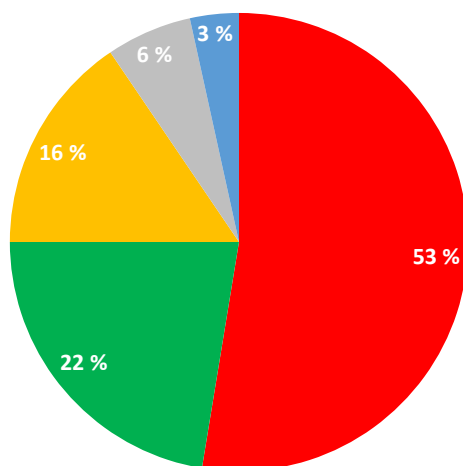
## Analyse de la participation

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à vous intéresser au sujet de la qualité de l'air ?

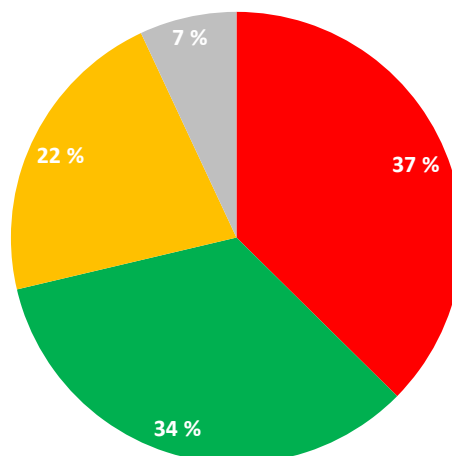
- **Enjeux de santé** : pour soi, pour celle de ses enfants, à cause de décès prématurés (47% des réponses)
- **Pour s'informer et/ou agir** : de façon générale, liés aux impacts sur le développement du territoire, l'économie, les mobilités, l'avenir de la ville, par crainte que les mesures prises soient inefficaces (28% des réponses)
- **Enjeux environnementaux** : réchauffement climatique, impacts sur la biodiversité, disparition de la faune et de la flore (17% des réponses)
- **Autres** : membres d'association, en lien avec sa profession (3% des réponses)
- **Non Renseigné / Ne Sait Pas** (6% des réponses)

Comment qualifieriez-vous l'état de la qualité de l'air extérieur dans votre commune ?

■ Mauvaise ■ Bonne ■ Très mauvaise ■ Sans avis ■ Très bonne



■ Dégradation ■ Amélioration ■ Absence d'évolution ■ Sans avis



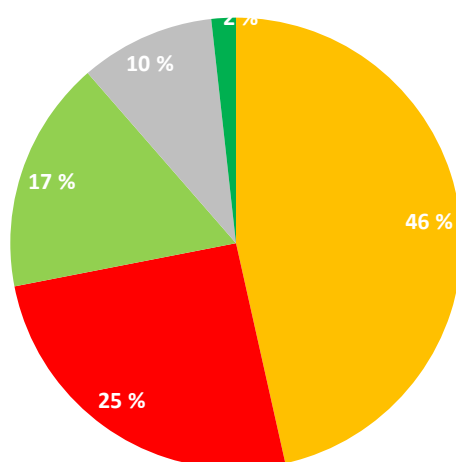
D'après vous, comment a évolué la qualité de l'air ces 10 dernières années ?

## Sur votre territoire, quelles mesures ont été prises pour améliorer la qualité de l'air ?

- **Liées au trafic routier** : mise en place de la vignette crit'air, limitation de la vitesse dans certaines zones, mise en place de Zones à Faibles Emissions, développement de motorisation alternative et moins polluante (32% des réponses)
- **Liées aux modes doux** : mise en place de pistes cyclables, développement du covoiturage (22% des réponses)
- **Liées au résidentiel** : prime « air-bois », remplacement des appareils de chauffage au bois, rénovation énergétique des logements (14% des réponses)
- **Liées aux transports en commun** : développement du réseau, augmentation des lignes et des fréquences (10% des réponses)
- **Liées à l'urbanisme** : végétalisation de l'espace public, mise en place de documents d'urbanisme (6% des réponses)
- **Liées à l'industrie** : meilleur contrôle des usines polluantes, diminution des émissions (1% des réponses)
- **Information et sensibilisation** (2% des réponses)
- **Non Renseigné / Ne Sait Pas** (7% des réponses)
- **Aucune** (5% des réponses)

## Comment qualifieriez-vous les mesures prises pour la qualité de l'air sur votre territoire ?

■ Peu satisfaisantes ■ Pas du tout satisfaisantes ■ Satisfaisantes  
■ Sans avis ■ Très satisfaisantes



## Pourquoi ?

- **Insuffisance des mesures actuelles par rapport aux enjeux** : besoin d'aller encore plus loin, besoin de plus d'ambition politique, évolution trop lente des comportements
- **Lacunes de ces mesures** : inégalitaires, poussent à la consommation et à l'achat neuf, manque d'application concrète, manque de contrôle (vitesse en ville, vignette crit'air, respect en Zone à Faible Emission, notamment lors des pics de pollution)
- **Mesures qui se concentrent trop sur les individus plutôt que sur la racine du problème** : manque d'offre en transports en commun et en modes doux, réseau pas assez développé en termes de fréquence, de tarif, de déploiement, de sécurisation (notamment hors du centre-ville)
- **Critiques générales** : élargissement de l'A480, manière dont la ville est pensée en termes de stationnement, plan de circulation inadapté qui favorise le flux de véhicules (notamment les poids lourds)

## Selon vous, quel est le secteur sur lequel il est le plus urgent d'agir pour améliorer la qualité de l'air en Isère ?

1. Transports (79%)
2. Résidentiel & tertiaire (51%)
3. Industrie (25%)
4. Agricole (12%)
5. Energie (10%)
6. Gestion des déchets (6%)

## De quelle manière pensez-vous pouvoir agir pour la qualité de l'air ?

- **Non Renseigné / Ne Sait Pas / Ne pense pas pouvoir agir** (75% des réponses)
- **Liée à l'action citoyenne** : militantisme associatif, participation citoyenne, nouvelles pratiques de consommations, diffusion information autour de soir (15% des réponses)
- **Liée au résidentiel** : isolation de son logement, changement de mode de chauffage (5% des réponses)
- **Liée aux transports en commun** : prendre plus souvent les transports en commun (3% des réponses)
- **Liée à l'autosolisme** : moins prendre la voiture (1% des réponses)
- **Liée aux modes doux** : plus utiliser le vélo, la marche à pied, le covoiturage (1% des réponses)

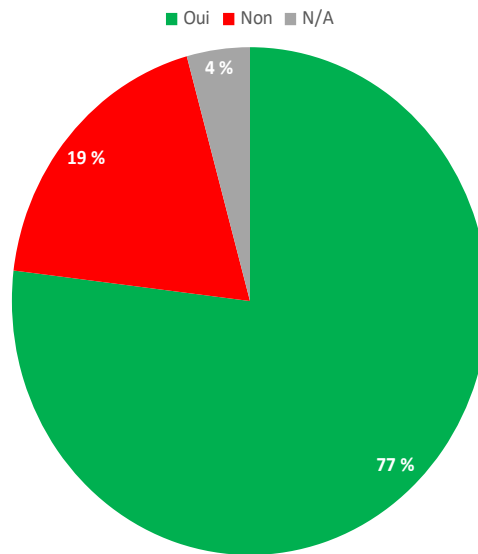
### Quels sont les freins que vous pourriez rencontrer ?

- **Non concerné** (25%)
- **Economiques** (18%)
- **Liés aux transports en commun** : difficultés d'accès, réseau pas assez développé en termes de fréquence, de tarification (15%)
- **« Extérieurs »** : liés à la société qui pousse à la consommation, aux politiques publiques pas assez ambitieuses, aux médias (14%)
- **Liés aux modes doux** : réseau de pistes cyclables pas assez développés, pas assez sécurisé, inadapté/inexistant hors du centre-ville (13%)
- **Liés à l'autosolisme** : habitude de prendre sa voiture, aménagement du territoire qui pousse au tout voiture (5%)
- **Liés au résidentiel** : manque de place dans le logement, propriétaire qui ne souhaite pas entreprendre de travaux (5%)
- **Manque d'information** : méconnaissance du sujet, sujet trop technique, manque de vulgarisation (3%)
- **Liés aux industries** (2%)

### Quel est le 1<sup>er</sup> levier qui vous inciterait à agir pour améliorer la qualité de l'air ?

1. L'accès à de meilleures infrastructures (35%)
2. Des normes juridiques et réglementaires (15%)
3. Aucun (12%)
4. Être mieux informé (11%)
5. Disposer d'une alternative technique / Disposer de plus de temps / Recevoir une aide financière (9%)

## Aimeriez-vous être mieux informé de l'état de la qualité de l'air ?



## Par quel moyen ?

1. Affichage public (50%)
2. Site internet (32%)
3. Application mobile (28%)
4. Radio (27%)
5. Presse écrite (15%)
6. Milieu professionnel (12%)
7. Télévision (12%)
8. Formation (6%)

## Analyse des contributions

L'ensemble des avis formulés durant la concertation préalable ont été répartis selon 5 grandes thématiques :



Mobilité et déplacements  
**59% des avis**



Urbanisme  
**16% des avis**



Résidentiel et tertiaire  
**12% des avis**



Agriculture  
**8% des avis**



**292 avis et propositions**



Industrie  
**5% des avis**

# Déplacement et mobilité

(172 avis et propositions)

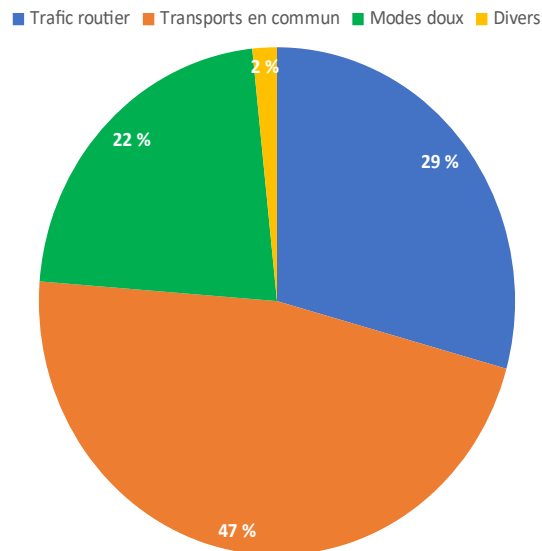


Cette thématique concerne l'ensemble des avis formulés en lien avec les déplacements, la mobilité et les transports sur le territoire de l'Isère.

Pour plus de précision, 4 sous-thématiques ont été créées :

- Trafic routier
- Transports en commun
- Modes doux
- Divers

La répartition des avis par sous-thématique se fait comme suit :

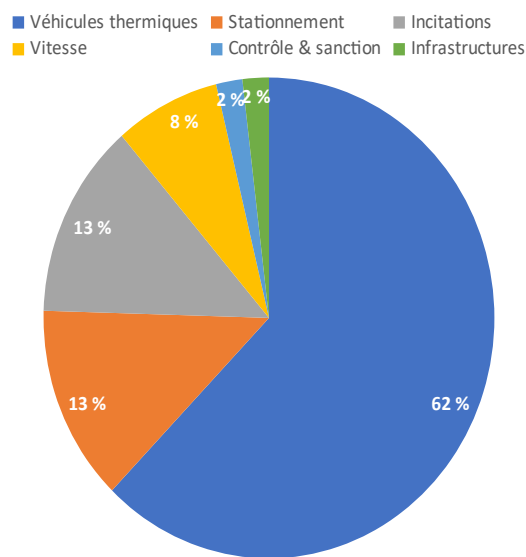


## Trafic routier (50 avis et propositions)



Cette sous-thématique concerne l'ensemble des avis dont l'objectif est d'avoir un impact direct sur le trafic routier.

La répartition des avis en lien avec le trafic routier se fait comme suit :



- Véhicules thermiques

De manière générale, il est demandé de diminuer le trafic routier en réduisant le nombre de véhicules et en fluidifiant la circulation. Les véhicules thermiques sont considérés comme la principale source d'émissions de polluants, sur laquelle il est le plus urgent d'agir.

Pour ce faire, il est proposé de limiter, voire d'interdire la circulation des véhicules les plus polluants (véhicules anciens, motorisation au diesel), principalement en centre-ville ou dans des zones à forte concentration de population.

Plus spécifiquement, il est constaté une dépendance trop forte à la voiture individuelle du fait de la manière dont l'agglomération est aménagée. Il est donc demandé de mettre en place des politiques publiques plus fortes et plus ambitieuses pour modifier les comportements liés à l'autosolisme.

Parallèlement, de nombreux avis condamnent la trop forte concentration de poids lourds sur le territoire. Il est donc demandé de développer d'autres alternatives de transports de fret (par voies ferrées, voies navigables), tout en limitant l'accès des poids lourds dans l'agglomération.

[\*Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3\*](#)



Les propositions qui ont trait à des restrictions de circulation de véhicules diesels ou/et de véhicules anciens sont intégrées au PPA3 et concernent la mesure de durcissement de la zone à faibles émissions VUL PL, ainsi que la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilité véhicules particuliers (ZFE<sub>m</sub>) portées par la Métropole de Grenoble. Ces mesures de restrictions sont accompagnées par la mise en place de solutions alternatives comme le développement des modes doux et des transports en commun.

Concernant les poids-lourds (PL), le PPA3 souhaite valoriser les démarches visant à rationaliser ou verdier la logistique urbaine. D'autres démarches complémentaires sont portées par les communes et EPCI du territoire, en particulier la Métropole de Grenoble et concourront globalement à diminuer ou contenir les nuisances du transport de marchandises dans le cœur de l'agglomération.

- Stationnement

Sur la question du stationnement, les avis divergent. D'un côté, certains avis demandent d'augmenter le nombre de parkings et de parc relais, notamment en bordure d'agglomération et à proximité des dessertes en transports en commun. D'un autre côté, il est demandé de contraindre le stationnement, notamment en centre-ville, afin d'inciter les usagers à utiliser d'autres modes de transport.

*Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3*

Le développement des parcs-relais est identifié comme un levier permettant le report de trafics s'effectuant en voiture individuelle vers un transport collectif ou ferroviaire. A ce titre, il sera encouragé dans le cadre du PPA3, avec notamment le soutien aux espaces covoiturage et aux stationnements vélos sur ces parcs-relais. En outre, la diminution du stationnement en ville et l'adaptation de la tarification du stationnement au niveau de pollution des véhicules sont identifiées par le PPA3 pour une mise en application par les communes qui le souhaitent.

- Incitations

De manière générale, il est demandé de renforcer les mesures financières pour aider au remplacement du parc automobile ancien, et de faciliter l'accès aux motorisations « vertes » (notamment électrique), ce qui peut passer par l'augmentation des primes à l'acquisition, la généralisation des bornes de recharge, ou toutes formes d'incitations.

Parallèlement, afin d'inciter l'utilisateur à modifier sa pratique de mobilité, il est suggéré de renforcer les aides pour l'achat de vélos et de vélos électriques, comme alternative à l'utilisation de la voiture.

*Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3*

Le développement des bornes de recharges est intégré au PPA3 et fera l'objet d'une mesure à part entière en faveur d'un déploiement étendu de ces équipements. Concernant cet enjeu, il s'agira en particulier de mettre en œuvre les dispositions introduites par la loi climat et résilience promulguée à l'été 2021 qui prévoit notamment de faciliter le déploiement de ces bornes dans les copropriétés, d'amplifier le déploiement de bornes de recharge rapide sur les autoroutes et voies rapides avec une prise en charge de 75 % des coûts de raccordement jusqu'en 2025, ou encore d'obliger l'équipement des parcs de stationnement publics de plus de 20 emplacements.

Concernant les aides à l'acquisition de véhicules à faibles ou très faibles émissions ou de vélos, le Gouvernement a reconfirmé en 2021 le maintien et le renforcement de plusieurs dispositifs nationaux existants (prime à la conversion, bonus écologique, surprime ZFE-m) avec notamment la

mise en place d'un dispositif de micro-crédit pour les ménages les plus modestes, l'expérimentation de prêts à taux zéro pour ceux vivant dans les zones à faibles émissions l'élargissement de la prime à la conversion aux personnes souhaitant remplacer un vieux véhicule polluant par un vélo à assistance électrique ou encore l'instauration d'un bonus vélo pour l'acquisition de vélos-cargos. Ces aides nationales sont complétées par les aides prévues par la Métropole de Grenoble en accompagnement du déploiement de sa ZFEm. Elles pourront être complétées de diverses initiatives des autres collectivités, lesquelles seront encouragées dans le cadre du PPA3.

- Vitesse

De nombreux avis demandent à limiter la vitesse autorisée afin de réduire les émissions polluantes des véhicules, et d'augmenter les zones 30 en centre-ville.

Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

Si l'apaisement des circulations urbaines (limitation à 30 km/h) ne donne pas lieu à une baisse significative de pollution émise par les voitures, il est avant tout de nature à sécuriser les voies de circulation et donc à favoriser la pratique du vélo et les déplacements à pied dans les secteurs les plus denses. Le PPA3 intégrera également une mesure visant à identifier les sections du réseau autoroutier sur lesquelles un abaissement de la vitesse de circulation permettrait des gains significatifs en termes de qualité de l'air pour les riverains.

- Contrôle & sanction

De manière générale, il est demandé de multiplier et d'étendre les zones à faible émission (ZFE) et les zones à trafic limité (ZTL).

De nombreux avis demandent également l'augmentation des contrôles et des sanctions afin que les mesures mises en place soient réellement suivies d'effet (contrôle de la vitesse, des vignettes crit'air, des zones réglementées, ...). Ces contrôles devront être renforcés lors des pics de pollution.

Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

Le sujet des contrôles est effectivement intégré au PPA3 qui prévoit notamment des campagnes de contrôles plus fréquentes de la fraude à l'AdBlue par les poids-lourds. Actuellement, le contrôle du respect de la ZFEm est effectué sur le terrain par les équipes de police municipale et nationale. A terme (d'ici 2023), il sera assuré via un système automatisé reposant sur des caméras qui liront les plaques d'immatriculation des véhicules.

- Infrastructures

De nombreux avis critiquent vivement l'élargissement de l'A480, estimant que cela ne va que renforcer les problèmes de circulation, de congestion, et donc de pollution actuels. Il est suggéré à la place de créer une voie de covoiturage sur la 3<sup>e</sup> voie, ou qu'elle soit réservée aux transports en commun et au vélo.

De manière générale, les avis estiment que les infrastructures actuelles (voies de circulation, zones de stationnement) incitent trop à l'usage de la voiture individuelle.

De manière très spécifique, il est suggéré de couvrir les autoroutes avec des panneaux, en vue d'alimenter l'éclairage et les systèmes électriques urbains.

### Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

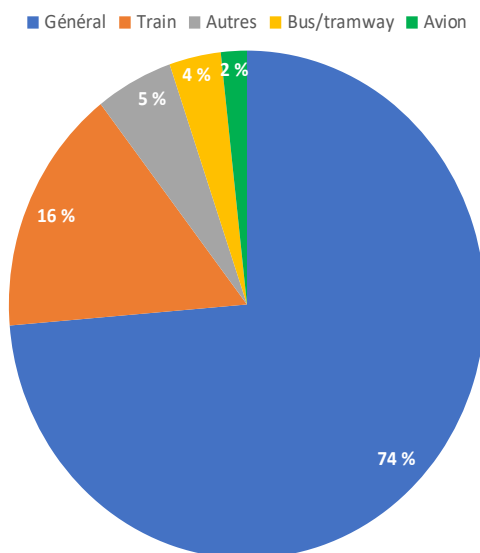
La planification des grandes infrastructures routières ne relève pas du PPA. L'élargissement de l'A480 a fait l'objet d'une enquête publique du 3 septembre au 3 octobre 2018 et d'une évaluation environnementale en janvier 2019 (afin d'apprécier les incidences du projet sur l'environnement dont la qualité de l'air et d'identifier en cas d'incidences négatives les mesures pour éviter, réduire ou compenser ces incidences). Néanmoins, des projets d'aménagement seront étudiés dans le cadre du PPA3, comme la mise en place de voies réservées, d'aires de covoiturage, de pôles d'échanges multimodaux, de voies cyclables, qui auront pour objectif de diminuer le recours à la voiture individuelle et à l'autosolisme pour les déplacements quotidiens en cohérence avec les objectifs portés dans le cadre des politiques concernant la qualité de l'air. En outre, un suivi des émissions provenant de l'A480 est prévu dans le cadre du PPA3.

## Transports en commun (81 avis et propositions)



Cette sous-thématique concerne l'ensemble des avis dont l'objectif est d'améliorer le réseau de transports en commun pour offrir une alternative à l'usage de la voiture.

La répartition des avis en lien avec les transports en commun se fait comme suit :



- Général

En grande majorité, il est demandé de développer le réseau de transports en commun, en termes d'offre, de fréquence, de maillage, d'accessibilité et de voies réservées, afin d'inciter à ne plus utiliser la voiture (notamment hors agglomération)

Certains avis demandent de disposer d'une tarification unique pour les modes de transports en commun, voire leur gratuité.

De manière plus spécifique, il est demandé de développer l'intermodalité entre les modes de transports afin de pouvoir circuler sur l'ensemble du territoire sans usage de la voiture.

#### *Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3*

Le développement de l'offre de transport en commun, le renforcement de l'accessibilité de la tarification et le renouvellement des flottes sont trois leviers intégrés au plan d'actions du PPA3 et dont la mise en oeuvre a d'ores et déjà débuté. Le développement des lignes de bus et de nouvelles voies de bus est un enjeu lié à la requalification de la voirie, mesure identifiée dans le cadre du PPA ; la réduction des capacités offertes à la voiture permettra de favoriser la performance et l'attractivité des autres modes (vélos et transports en commun en particulier), dans une optique de report modal favorable à la qualité de l'air.

Par ailleurs, le déploiement d'une tarification et d'une billettique combinée entre les TER et les bus du territoire est bien identifiée dans le cadre du PPA3 en tant qu'action permettant de faciliter l'accès aux transports en commun et partant leur utilisation.

- Train

En grande majorité, les avis estiment nécessaire de développer le réseau de voies ferrées, notamment par une remise en service et une intensification des « petites » lignes de chemin de fer.

#### *Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3*

Le développement de l'offre ferroviaire et de tramways fait partie des leviers identifiés dans le cadre du PPA3, notamment la rénovation de gares et le développement d'un système de type RER métropolitain qui constituent des investissements de long terme déjà validés par le SMMAG.

- Autres modes de transport

Certains avis demandent de développer des formes alternatives aux modes de déplacement actuels, comme la mise en place de voies fluviales et de téléphériques (par exemple vers le Vercors).

#### *Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3*

La mise en place de voies fluviales n'est pas spécifiquement étudiée dans le cadre du PPA3. La mise en place de téléphériques fait déjà l'objet d'études dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain de la Métropole de Grenoble.

- Bus & tramway

De manière spécifique, certains avis demandent d'augmenter le nombre de voies de bus. Concernant le tramway, il est proposé de nettoyer/aspirer fréquemment les rails du tram où se logent les poussières de carbone des freins.

#### *Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3*

Le développement des lignes de bus et de nouvelles voies de bus est un enjeu lié à la requalification de la voirie, mesure identifiée dans le cadre du PPA ; la réduction des capacités offertes à la voiture permettra de favoriser la performance et l'attractivité des autres modes (vélos et transports en commun en particulier), dans une optique de report modal favorable à la qualité de l'air.

- Avion

De manière spécifique, il est demandé de limiter le trafic aérien.

#### Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

La régulation du trafic aérien ne rentre pas dans le cadre du PPA3. Toutefois, la loi Climat&Résilience parue en août 2021 intègre l'interdiction de certaines liaisons aériennes lorsqu'une alternative ferroviaire existe.

## Modes doux et partagés (38 avis)



Cette sous-thématique concerne l'ensemble des avis dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité aux modes doux et partagés (vélo, marche, covoiturage) pour offrir une alternative à l'usage de la voiture individuelle.

En grande majorité, il est demandé de développer davantage les modes doux, avec des aménagements adaptés : plus de voies sécurisées, plus de parkings à vélo (notamment près des gares, commerces, bâtiments publics). Le réseau de pistes cyclables doit également être étendu hors de l'agglomération pour permettre de rejoindre le centre-ville depuis l'extérieur en vélo.

Certains avis suggèrent de piétonniser le centre-ville au détriment de la voiture.

Des avis très spécifiques demandent de supprimer l'usage des trottinettes en libre-service, et de retirer aux sociétés privées l'exploitation des trottinettes électriques.

Enfin, un avis demande de développer le vélo-bus ou le pédibus.

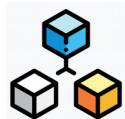
#### Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

Ces demandes vont largement dans le sens des mesures prévues dans le cadre du PPA3, sachant que le déploiement effectif de ces mesures est d'ores et déjà en cours, en particulier sur le territoire de la Métropole de Grenoble, de la CC Le Grésivaudan et la CA du Pays Voironnais, dans la continuité de l'action de la feuille de route Air de 2018. Des objectifs ambitieux d'évolution de la part-modale vélo sont bien affichés sur l'ensemble du territoire du PPA3.

La piétonisation du centre-ville de Grenoble rejoint les mesures identifiées dans le cadre du PPA3 concernant l'apaisement des circulations et la requalification des voiries dans le sens d'une réduction de la place de la voiture individuelle. La réglementation des trottinettes en libre-service n'est en revanche pas identifiée dans le PPA et relève des intentions des communes en la matière. A cet effet, la loi d'orientation sur les mobilités (LOM) a fourni aux collectivités des moyens pour mieux réguler ce type de service (déploiement par l'opérateur conditionné à la délivrance d'un titre d'occupation

domaniale, possibilité de fixer des prescriptions portant sur les caractéristiques des véhicules mis à disposition au regard de leurs émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, de leurs conditions de durabilité ainsi que de leurs modalités d'entretien, etc.). La mise en place de pédibus et de vélibus n'est pas identifiée comme telle dans le PPA3 ; toutefois la possibilité de restrictions de circulation aux abords des écoles est un levier identifié par le PPA3, bien qu'il reste à l'appréciation des communes en lien avec les gestionnaires de voiries.

## Divers (3 avis et propositions)



Certains avis proposent des actions d'information et de formation des citoyens afin de les sensibiliser à la pollution de l'air, ses dangers, ainsi qu'aux pratiques vertueuses que tout un chacun peut mettre en place à son échelle.

### [Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3](#)

Les actions de sensibilisation sur la mobilité sont pleinement intégrées dans le PPA3. Des actions auront lieu sur un public ciblé, par exemple milieu scolaire et professionnel, mais aussi de façon plus large, avec la diffusion des écogestes et l'utilisation d'un maximum de canaux d'information.

### **En résumé**

La thématique des transports et de la mobilité regroupe 59 % des propositions recueillies ce qui témoigne de son importance dans le quotidien des citoyens du territoire. Il ressort de ces avis une demande d'action prioritaire sur le trafic routier, en limitant autant que possible la circulation des véhicules (légers ou poids lourds) thermiques sur le territoire. Des contrôles renforcés et des sanctions sont demandés pour s'assurer que ces mesures prises soient effectivement appliquées. Parallèlement, il est suggéré de renforcer et d'améliorer l'accessibilité aux transports en commun de tout type et aux modes doux, afin de proposer une alternative crédible à la voiture et de progressivement modifier les comportements et les pratiques régis par l'autosolisme. Enfin, il est demandé d'accélérer cette transition vers une mobilité plus respectueuse de la qualité de l'air par un renforcement des politiques publiques en faveur des modes de déplacement alternatifs (transports en commun et modes doux), et par des actions de sensibilisation pour aider à la prise de conscience citoyenne et au changement de pratiques. Globalement la très grande majorité de ces demandes seront effectivement inscrites soit explicitement, soit en filigrane dans le cadre du PPA. L'ensemble des mesures concourant à réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens, en particulier en poursuivant le développement et en facilitant l'accès à des offres alternatives, s'en trouve renforcé. Il est à noter que certaines de ces actions, concernant par exemple le développement d'aménagements cyclables et de stationnements pour les vélos font déjà l'objet de réalisations importantes en 2020 et 2021 sans attendre l'approbation finale du PPA. En matière de mobilité, l'action phare du PPA concernant le renforcement de la ZFEm est plébiscitée par une assez large partie des contributeurs à cette concertation.

# Urbanisme

(47 avis et propositions)

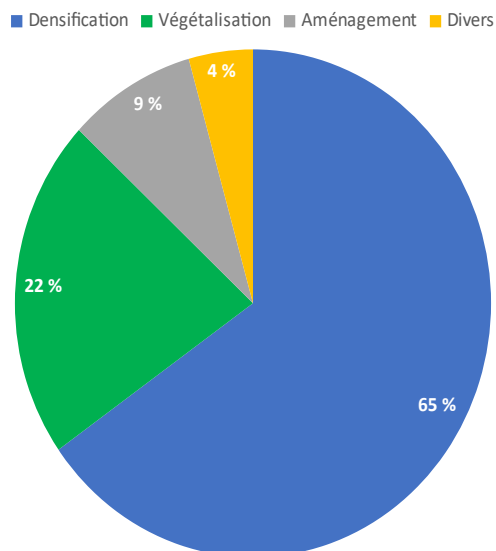


Cette thématique concerne l'ensemble des avis formulés en lien avec l'urbanisme sur le territoire de l'Isère.

Pour plus de précision, 4 sous-thématiques ont été créées :

- Densification
- Végétalisation
- Aménagement
- Divers

La répartition des avis par sous-thématique se fait comme suit :



## Densification (30 avis et propositions)



En grande majorité, les avis appellent à une meilleure maîtrise de l'urbanisme en limitant l'étalement urbain qui se fait au détriment des espaces naturels et agricoles.

Parallèlement, il est suggéré de mettre en place un meilleur maillage territorial et de densifier près des zones de dessertes en transports afin de limiter autant que possible les déplacements en voiture (logique de la ville du quart d'heure).

Certains avis estiment qu'une meilleure accessibilité des logements en termes de prix limiterait la nécessité de devoir vivre hors agglomération, et donc limiterait les déplacements.

### [Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3](#)

Ces demandes sont d'ores et déjà traitées dans le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), aussi, elles ne sont pas reprises telles quelles dans le PPA3. Pour autant, ce dernier comprend une action consistant à accompagner et assurer le respect des mesures portées par le SCoT.

## Végétalisation (10 avis et propositions)



De façon unanime, les avis appellent à plus de végétalisation en ville, par l'augmentation des espaces verts, une meilleure place de l'arbre dans l'espace urbain, et la végétalisation des toitures et parkings.

Par extension, il est demandé de renforcer la protection des espaces naturels et agricoles.

### [Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3 :](#)

Les enjeux de végétalisation de l'espace public sont intégrés indirectement au PPA au travers des actions portant sur la planification des aménagements favorables à la qualité de l'air. L'enjeu de sélectionner des espèces d'arbres émettant peu d'allergènes est généralement correctement mis en œuvre par les aménageurs et autres porteurs de projets immobiliers, et est traité par ailleurs dans le Plan Régional Santé Environnement ; aussi, il ne sera pas spécifiquement affiché dans le PPA.



## Aménagement (4 avis et propositions)



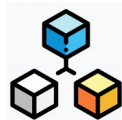
Certains avis formulent la nécessité de ne plus développer d'infrastructures. L'extension de l'A480 est souvent décriée pour l'augmentation du trafic qu'elle va générer.

La question des matériaux utilisés en urbanisme est également soulevée, pour les chaussées, les trottoirs, jugés comme une source importante de particules fines.

### [Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3](#)

Bien qu'il ne soit pas fait spécifiquement mention de l'arrêt du développement d'infrastructures routières supplémentaires, les orientations du PPA3 visent le même objectif. Les mesures retenues consistent à augmenter le report modal et la réduction du trafic routier (création de pistes cyclables, optimisation des transports en commun, création de pôles d'échanges multimodaux,...). Par ailleurs, le choix des matériaux utilisés en urbanisme sera traité dans un volet spécifique à la réduction des émissions de poussières lors des chantiers ; cette thématique fait donc pleinement partie du PPA3.

## Divers (3 avis et propositions)



La question des livraisons est mise en avant dans certains avis, qui suggèrent de développer des modes de livraison par vélo, ou au travers d'une flotte de véhicules électriques.

### [Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3](#)

Ces problématiques de logistique urbaine sont abordées dans le cadre des actions du PPA portant sur la mobilité. Les initiatives des collectivités et d'autres acteurs (gestionnaires de parkings notamment) visant à massifier les flux aux entrées de l'agglomération, à rationaliser les livraisons et à décarboner la logistique du dernier kilomètre (ou a minima à recourir à des véhicules à faibles émissions) pourront donc être accompagnées et soutenues dans le cadre du PPA. Par ailleurs, la meilleure prise en compte des enjeux air dans les PDU est une mesure qui a été pleinement déployée dans le PPA2 et qui a vocation à être poursuivie.

**En résumé**

Sur la thématique de l'urbanisme, les avis citoyens appellent en priorité à accentuer la végétalisation dans l'espace urbain, comme moyen d'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique. De plus, il est demandé de revoir l'aménagement et les infrastructures urbaines afin de réduire la circulation des voitures au profit des transports en commun et des modes doux, toujours avec cet objectif de « libérer » la ville de la voiture et des conséquences de son utilisation. Une partie des avis exprimés s'écarte des thèmes traités dans le cadre du PPA et ne pourront donc y figurer. Au-delà, la plupart des contributions recueillies vont pleinement dans le sens des actions envisagées dans le cadre du PPA3.

# Résidentiel et tertiaire

(35 avis et propositions)

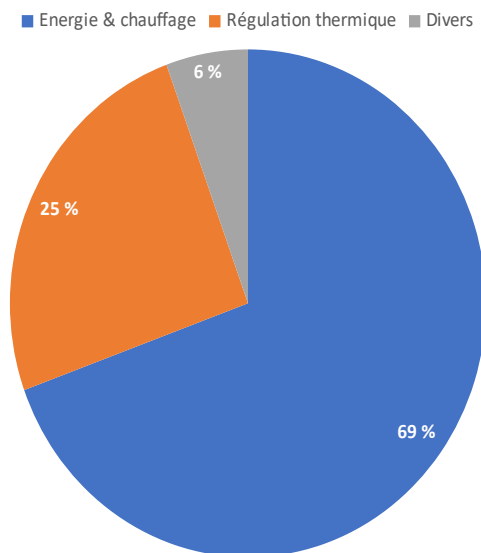


Cette thématique concerne l'ensemble des avis formulés en lien avec les logements, les bâtiments et les locaux d'activité sur le territoire de l'Isère.

Pour plus de précision, 3 sous-thématiques ont été créées :

- Energie et chauffage
- Régulation
- Divers

La répartition des avis par sous-thématique se fait comme suit :



## Energie & chauffage (24 avis et propositions)



Une grande partie des avis demandent de développer des modes de chauffage et de production électrique plus respectueux de l'environnement : pompes à chaleur, géothermie, panneaux solaires, réseau de chaleur.

Parallèlement, il est demandé de mieux contrôler, voire d'interdire les appareils de chauffage au bois ou au fuel, et de favoriser leur renouvellement par des subventions.

Dans le même esprit, il est suggéré de faciliter la réalisation de diagnostics de performance énergétique afin d'identifier les habitations les plus énergivores.

Certains avis spécifiques demandent de mettre en place des filtres dans les habitations, et de remplacer ceux existants par des filtres de meilleure qualité.

### Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

Plusieurs de ces propositions vont pleinement dans le sens du plan d'actions envisagé dans le cadre du PPA3 et y seront effectivement inscrites. Le subventionnement du remplacement des appareils de chauffage au bois non performant par les EPCI qui le proposent déjà (Fonds Air Bois) doit être poursuivi ; des dispositifs similaires sont également en cours de déploiement sur les territoires voisins sans attendre l'approbation finale du PPA3. Une interdiction d'usage des foyers ouverts sera également mise en oeuvre pendant le PPA3, compte tenu de la demande unanime des acteurs en faveur d'une telle mesure. Le recours à l'ensemble des énergies renouvelables est également un levier identifié pour le PPA3 et sur lequel plusieurs collectivités du territoire ont fait des propositions. La diffusion de bonnes pratiques concernant le chauffage et l'aération des logements (ainsi que plus spécifiquement sur les filtres et l'entretien des aérations) est également prévue dans le cadre du PPA et de diverses initiatives connexes concernant la qualité de l'air. La loi climat et résilience adoptée au cours de l'été 2021 interdira la mise en location des « passoires énergétiques » (logements ayant un DPE F et G) d'ici 2028 (dès 2025 pour les étiquettes G), puis des logements classés E d'ici 2034, le gel des loyers dans les passoires énergétiques sera imposé dès 2023.

## Isolation thermique (9 avis et propositions)



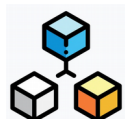
La majorité des avis demandent un accompagnement autant technique que financier pour améliorer l'isolation et les performances énergétiques des bâtiments, voire de systématiser la construction de bâtiments à énergie positive.

Certains appellent également à la mise en place de techniques « vertueuses » dans les constructions (isolant biosourcés, récupération des eaux de pluie, protection des vitrages contre rayonnement solaire lors des fortes chaleurs)

### Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

La rénovation thermique de l'habitat est identifiée comme un levier majeur du PPA3 et sera inscrite au plan d'actions. De nombreux dispositifs d'aides sont déjà proposés par l'État ou par les collectivités territoriales. Il s'agit donc en partie d'un enjeu de communication et de sensibilisation des particuliers afin qu'ils puissent plus massivement passer à l'acte sur ce levier spécifique. Dans ce cadre, le recours aux matériaux biosourcés est également un des leviers identifiés.

## Divers (2 avis et propositions)



Il est fortement demandé d'améliorer l'information à destination des populations, par la mise en place de campagnes de sensibilisation.

### *Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3*

L'information et la sensibilisation du public seront abordées dans le cadre du PPA.

#### **En résumé**

Sur la thématique des bâtiments résidentiels et tertiaires, les avis citoyens demandent une action accrue à la fois sur l'isolation thermique, et à la fois sur les modes de chauffage, en particulier les appareils de chauffage au bois. L'objectif final de ces actions est de limiter l'impact énergétique des bâtiments et les émissions de polluants associées à ces consommations d'énergie. Parallèlement des actions de sensibilisation sont suggérées pour modifier les comportements. Les principales propositions exprimées dans le cadre de cette concertation vont largement dans le sens des mesures identifiées pour le plan d'actions du PPA3 et viennent donc conforter la pertinence de celui-ci.

# Activité agricole

(23 avis et propositions)

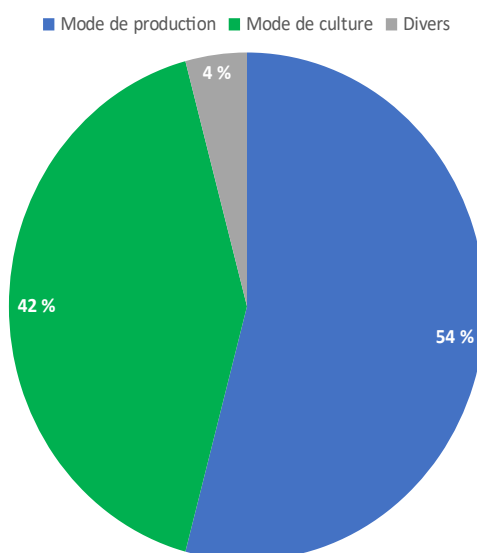


Cette thématique concerne l'ensemble des avis formulés en lien avec les activités agricoles sur le territoire de l'Isère.

Pour plus de précision, 3 sous-thématiques ont été créées :

- Mode de production
- Mode de culture
- Divers

La répartition des avis par sous-thématique se fait comme suit :



## Mode de production (12 avis et propositions)



A l'unanimité, les avis demandent de limiter, voire d'interdire l'épandage de produits chimiques, considéré comme une source importante de pollution de l'air, de l'eau et des sols. Des compensations financières permettraient aux exploitants d'amortir les pertes liées à leur baisse de production.

De manière plus spécifique, il est demandé de limiter ou d'interdire l'élevage intensif, de limiter les rejets chimiques et gazeux (méthane, CO<sub>2</sub>, ...), et inversement d'exploiter la biomasse et de valoriser les déchets (compost).

### Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

Les avis exprimés sur cette sous-thématique sont diversifiés et traduisent bien les préoccupations et les attentes fortes associées à des modes de production moins intensifs, plus sobres, plus respectueux des riverains, des consommateurs et de l'environnement. Parmi les propositions recueillies, certaines dépassent cependant le cadre de ce qui peut être mis en oeuvre réglementairement dans le cadre d'un PPA. En effet, le PPA permet d'agir sur les polluants réglementés pour lesquels des dépassements de valeurs cibles ou réglementaires sont observés (polluants qui disposent d'une valeur limite/valeur guide dans l'air ambiant) et d'intégrer les objectifs de réduction pluriannuel du PREPA (plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques). Aussi, les polluants visés par le plan d'actions pour le secteur agricole sont :

- à titre principal l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) qui représente plus de 90 % des émissions du périmètre,
- mais aussi les particules (PM) qui représentent environ 10 % des émissions annuelles du PPA3, mais qui peuvent être significatifs à certaines périodes de l'année.

D'autres politiques ont vocation à limiter l'usage des pesticides (plan Ecophyto) ou à préserver la santé par une limitation de l'exposition aux pesticides (Plan régionaux Santé environnement). Le volet agricole du plan d'action du PPA3 comportera un volet sur la formation (initiale et continue), ainsi que des mesures visant la diffusion de certaines pratiques agricoles plus favorables à la qualité de l'air, avec l'appui des représentants de la profession. Ce plan d'action visera notamment à l'adoption de matériels d'épandage tels que des injecteurs ou des pendillards qui permettent d'optimiser les quantités d'intrants utilisés et indirectement de réduire aussi les quantités de produits phytosanitaires utilisés sur les cultures, en cohérence avec un des objectifs mis en avant par les contributeurs de cette concertation citoyenne.

D'autres mesures et bonnes pratiques concernent plus spécifiquement les bâtiments d'élevage permettront de limiter les émissions d'ammoniac. Concernant la mise en oeuvre de ses pratiques et les investissements qu'elles nécessitent, un accompagnement financier spécifique est à l'étude avec l'appui du conseil régional d'Auvergne- Rhône-Alpes dans le cadre des Plans de développement ruraux (PDR) et des Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE).

## Mode de culture (11 avis et propositions)



De nombreux avis appellent à la mise en place d'action pour favoriser et subventionner la pratique d'une agriculture diversifiée et raisonnée (permaculture, agroécologie).

De même, il est proposé de favoriser l'agriculture biologique par un accompagnement des agriculteurs à cette pratique, ainsi qu'au travers d'aides financières.

### Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

Ainsi qu'il a été précisé préalablement, le plan d'actions PPA3 prévoit bien un dispositif de sensibilisation, formation, d'accompagnement, et d'aides financières pour limiter les émissions d'ammoniac et les particules associés aux modes d'élevage et pratiques culturales (choix des intrants, techniques d'enfouissement et matériel d'épandage). Une action spécifique en faveur du « bio » est également retenue dans le PPA3.

#### **En résumé**

Sur la thématique de l'activité agricole, les avis citoyens appellent à des actions prioritaires sur deux axes : d'un côté en limitant les pratiques polluantes, comme l'usage de pesticide ou les formes d'agriculture « intensive », d'un autre côté en favorisant des alternatives aux pratiques actuelles et une agriculture biologique et diversifiée. Parallèlement, il est demandé d'inciter le citoyen à modifier son mode de consommation, au travers notamment du développement de circuits courts et d'actions pour l'aider à prendre conscience de l'impact écologique de ses pratiques. Concernant ce domaine spécifique, les contributions recueillies sont relativement peu nombreuses, ce qui témoigne sans doute à la fois d'une préoccupation légèrement en retrait pour les citoyens par rapport aux problématiques de déplacements et de logement, mais également sans doute d'une moins bonne appropriation du lien entre ces activités agricoles et la qualité de l'air. Les propositions mises en avant par les citoyens sont dans leur majorité intégrées au PPA3 qui se concentrera sur un certain nombre de leviers liés aux pratiques agricoles dans le but de faire baisser les émissions d'ammoniac. Les préoccupations exprimées dans le cadre de cette concertation sur l'approvisionnement local et les pratiques bio ou raisonnées ont de plus vocation à être soutenues par les collectivités au travers du PPA qui agissent ou prévoient d'agir en ce sens au travers notamment de Plans alimentaires territoriaux (PAT).



# Activité industrielle

(15 avis et propositions)

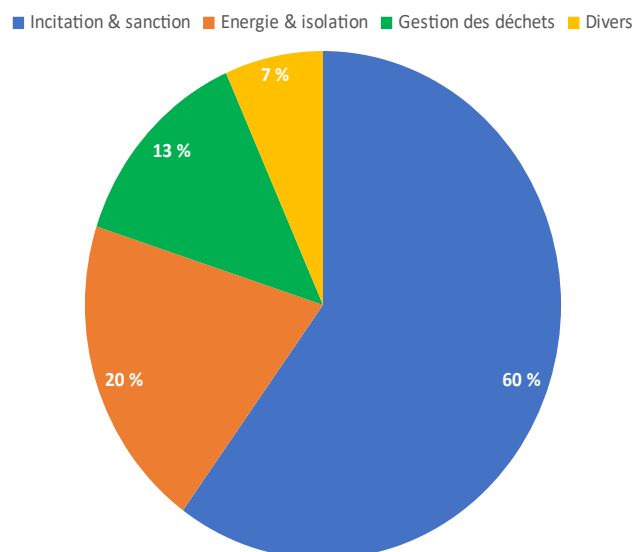


Cette thématique concerne l'ensemble des avis formulés en lien avec les activités industrielles sur le territoire de l'agglomération grenobloise.

Pour plus de précision, 4 sous-thématiques ont été créées :

- Incitation et sanction
- Energie et isolation
- Gestion des déchets
- Divers

La répartition des avis par sous-thématique se fait comme suit :



## Incitation et sanction (9 avis et propositions)



La majorité des avis demandent d'imposer aux industries une réduction des émissions nocives et l'amélioration des procédés industriels. Cela peut passer par le renforcement des contrôles des entreprises, carrières et chantiers, la taxation dans une logique de pollueur payeur, ainsi que la mise en place de mesures environnementales compensatoires.

De manière globale, certains avis demandent de faire décroître l'industrie, par exemple en limitant la taille des zones industrielles pour favoriser des plus petites entreprises.

### [Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3](#)

Plusieurs de ces propositions s'intègrent dans le plan d'actions envisagé et seront effectivement inscrites dans le PPA3. Si la réduction des émissions industrielles est un objectif poursuivi par le renforcement de normes ou des objectifs de réduction des émissions des principaux émetteurs relevant de la directive européenne sur les émissions industrielles, des installations de combustion, des carrières et installations de traitement des matériaux, le PPA3 cible un nombre plus important de sites industriels sur un périmètre élargi. De fait, des actions de contrôles pourront être diligentées auprès d'un panel plus vaste d'établissements industriels, en s'appuyant notamment sur les résultats de contrôles périodiques réalisés par des bureaux de contrôles. De façon générale, s'agissant d'établissements industriels relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, le cadre réglementaire permet d'adapter le fonctionnement de l'activité selon les contraintes locales du PPA3. Pour ce qui concerne le secteur BTP/chantier, le PPA3 via la formation et l'incitation à la mise en oeuvre des bonnes pratiques devrait permettre de réduire les émissions de poussières. Néanmoins, la mise en oeuvre de taxes et les mécanismes de redistribution associées, relèvent plus de l'échelon national, les possibilités de leur mise en oeuvre au niveau local restent limitées. Enfin, les émissions industrielles de polluants sur le périmètre du PPA3 sont en nette diminution depuis de nombreuses années sous l'effet d'un renforcement de la réglementation et de l'évolution de l'activité du territoire. Il n'est de fait pas pertinent de sélectionner les nouveaux projets par leur taille ; toutefois le plan d'actions du PPA3 demande pour les plus importants d'entre eux (projets qui relèvent de la directive sur les émissions industrielles) de viser les valeurs limites d'émissions les plus basses définies par les meilleures technologies disponibles.

## Energie et isolation (3 avis et propositions)



Certains avis demandent de promouvoir et de contraindre les entreprises à une meilleure isolation de leurs locaux, notamment par l'utilisation de produits naturels dans les constructions/rénovations. De même, il est demandé de supprimer l'usage des appareils de chauffage polluant pour de plus performant au niveau énergétique.

### Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

Les industriels ont pris conscience depuis plusieurs années des enjeux de performance énergétique pour maintenir leur compétitivité, et de la nécessaire décarbonation de leur activité. Aujourd'hui de nombreux dispositifs d'accompagnements existent via les appels à projets de l'ADEME, le Plan de relance de l'État, les fédérations professionnelles, l'appui des collectivités (notamment via le schéma des énergies de la Métropole de Grenoble) et prochainement celui de l'Europe. Ces leviers, identifiés dans le plan d'actions PPA3 et mobilisés par les acteurs locaux concernent notamment la modernisation des outils de production et la réduction de l'utilisation des énergies fossiles, la rénovation et l'isolation des bâtiments, la réduction des consommations énergétiques. Ils se traduisent généralement par un bénéfice induit sur la qualité de l'air.

## **Gestion des déchets (2 avis et propositions)**



Comme indiqué, certains avis proposent d'inciter, voire d'obliger les entreprises à recycler leurs déchets industriels et leur air.

### Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

Favoriser l'économie circulaire présente au moins trois intérêts : la limitation des distances parcourues pour le transport des matériaux, la réduction de la consommation des ressources et la valorisation des déchets. Ces objectifs, portés par d'autres politiques publiques trouveront pleinement leur place sur le territoire du PPA3, mais doivent être accompagnés d'une évolution des pratiques et d'un encadrement adapté afin de ne pas entraîner une dégradation de la qualité de l'air. Le plan d'actions du PPA3 dans ses parties concernant l'industrie, le BTP/chantiers, le résidentiel/tertiaire intègre bien cette dimension.

## **Divers (1 avis)**



De manière spécifique, il est appelé à sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques visant à mobiliser l'ensemble des parties prenantes, notamment les entreprises et leur personnel.

### Prise en compte de ces propositions dans le cadre du PPA3

Le PPA3 comprend un volet communication qui vise à la fois la diffusion de l'information et la sensibilisation des entreprises, ainsi qu'un volet pour mettre en place un meilleur suivi et reporting des actions engagées (bénéfice obtenu/attendu, nombre de contrôles menés en particulier en situation dégradée de la qualité de l'air).

### **En résumé**

Sur la thématique de l'activité industrielle, les avis citoyens appellent à des actions renforcées pour limiter la pollution émise par les industries, en particulier sur les grosses plate-formes. Cela peut se faire soit de manière globale en limitant l'activité de ces industries selon certaines conditions, soit de manière spécifique par une optimisation des procédés de production et un système de recyclage amélioré des déchets et émissions. Des contrôles plus nombreux et des sanctions sont demandés pour contraindre les industries et mesurer leur impact sur la qualité de l'air. Les demandes exprimées sur ce champ thématique, plus technique, ont été relativement peu nombreuses. Ces avis correspondent toutefois en assez grande partie aux orientations envisagées par la DREAL pour le plan d'action du PPA3 de l'agglomération lyonnaise et viennent à ce titre conforter globalement ces orientations ainsi que les actions engagées en application des réglementations européennes et nationales pour le secteur industriel.

## Conclusion

La concertation préalable relative au plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise s'est tenue du 21 mai au 18 juin 2021. Le registre électronique mis à disposition, ainsi que la réunion publique organisée sous forme de webinaire le 21 mai à 12h ont permis de recueillir un total de 150 contributions émanant de citoyens du territoire et de représentants d'associations. Si ce nombre de participants peu paraître assez faible compte tenu de la population de la zone d'étude concernée par le PPA, il est d'un ordre de grandeur cohérent avec la participation habituellement constatée lors des consultations réglementaires sur ce type de plans et programmes de grande ampleur.

Toutefois, les contributions reçues sont riches et détaillées, témoignant d'une très grande appropriation de cette problématique complexe par les participants à cette concertation. Il en ressort que les 150 contributions se traduisent in fine par 272 avis et propositions techniques qui ont pu être analysées et synthétisées par le consultant Niagara Innovation missionné à cet effet par la DREAL.

De manière générale, les propositions qui se dégagent sont très largement en phase avec le projet de plan d'actions du PPA3 sur lequel la DREAL a travaillé en étroite concertation avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, autres services de l'État, acteurs économiques, etc.) de la problématique. En particulier, il ressort une demande de restreindre davantage la circulation automobile dans le centre de l'agglomération, de mobiliser différents leviers pour soutenir les modes alternatifs (transports en commun, vélo, marche, covoiturage), de favoriser les motorisations à faibles émissions, d'amplifier les dispositifs d'aides à la rénovation thermique des logements, d'accompagner le remplacement voire interdire l'usage des systèmes individuels de chauffage les plus polluants, de durcir l'encadrement et le suivi des émissions industrielles. Autant de mesures effectivement prévues dans le cadre du plan d'actions en cours de finalisation.

Parallèlement, les citoyens ont également fait des propositions intéressantes concernant des enjeux transverses comme un meilleur contrôle des mesures d'interdiction déployées, une meilleure sensibilisation et une information du public sur les bons gestes et les bons comportements à adopter. Ces enjeux feront effectivement l'objet d'un volet à part entière dans le PPA qui se déclinera en plusieurs actions transversales relatives à la communication, au suivi et à la gouvernance du plan.

Enfin, cette concertation fait émerger des propositions intéressantes (notamment concernant la logistique urbaine, le soutien au covoiturage, la tarification du stationnement, le recours accru aux énergies renouvelables, ou encore concernant la définition des formes urbaines et la végétalisation des espaces publics, etc.) qui pourront utilement enrichir le plan d'action dans sa rédaction finale et également être prises en compte par les partenaires de l'État dans leurs actions en faveur de la qualité de l'air. A ce titre, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes remercie grandement l'ensemble des participants à cette concertation pour leur contribution à la réflexion d'ensemble sur le PPA de l'agglomération de Grenoble.